



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 09 JANVIER 2020

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 09 janvier 2020 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Serge BUFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Damien BIGOT

Membres excusés : M. Éric STEINKAMP et M. Pierre PICOLLET - PELLET

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 12 / 12 / 2019;
- 2 – Enquête publique SCOT Fier - Aravis;
- 3 – Poissons blancs;
- 4 – Assemblée Générale du 08 février 2020;
- 5 – Mise en place d'un parcours spécifique sur le Giffre;
- 6 – Pêche d'inventaire dans le Giffre;

1 – Compte rendu de la réunion du CA du 12 / 12 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

2 – Enquête publique SCOT Fier - Aravis :

L'A.A.P.P.M.A.F. a participé à l'enquête publique relative à la révision du Schéma de SOhérence Territoriale Fier et Aravis en transmettant un courrier que nous vous invitons à consulter sur notre page Facebook

3 – Poissons Blancs :

Monsieur Guy PERNIN, Responsable de la pisciculture du Val – de – Saône nous a informé que les conditions météorologiques de l'année 2019 ne lui ont pas permis de réaliser sa production habituelle. Le peu de poissons qu'il a produit est utilisé en totalité pour la reproduction et le grossissement. Aucun de ses Confrères du département et au-delà de France entière ne peut lui venir en soutien, tous ayant rencontrés les mêmes problématiques et une très faible productivité. Monsieur PERNIN ne peut honorer aucune commande cette saison 2019 / 2020 pour l'intégralité de sa clientèle. Aussi, il n'est pas en mesure de nous livrer la commande que nous lui avons faite pour cet hiver.

Cette nouvelle est très dommageable surtout que nous avons planifié un important empoissonnement. Nous reporterons donc cette opération à l'an prochain.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



4 – Assemblée générale du samedi 08 février 2020 :

Le Conseil d'Administration de l'A.A.P.M.A.F. échange sur l'ordre du jour et décide des points qui seront abordés à l'occasion de cette Assemblée Générale.

5 – Mise en place d'un parcours spécifique sur le Giffre :

Le Conseil d'Administration souhaiterait proposer un parcours de pêche NO KILL (tout mode de pêche autorisé, sans ardillon) dans lequel il serait introduit de belles truites. Seul l'aval du Giffre est classé par le P.D.P.G. en tronçon halieutique et serait susceptible d'accueillir ce projet. Après discussion, le parcours proposé pourrait s'étendre du vieux pont à Marignier à l'aval jusqu'à la stèle à l'amont soit un linéaire de 2 300 mètres en direction de Saint – Jeoire.

Ce projet sera proposé au vote des Pêcheurs à l'occasion de l'assemblée générale du samedi 08 février 2020.

6 – Pêche d'inventaire dans le Giffre :

A l'automne 2019, un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser des pêches d'inventaires dans le Giffre à Sixt – Fer – à – Cheval et Mieussy. Les conditions météorologiques et hydrologiques n'étaient pas favorables et les résultats sont décevants. Monsieur MARGAS a de ce fait demandé à la Fédération Départementale s'il serait envisageable de reprogrammer ces pêches. Cette demande qui a été acceptée et de nouvelles pêches d'inventaire dans le Giffre seront programmées en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 06 février 2020